

United Nations

Nations Unies

UNRESTRICTED

SECURITY
COUNCIL

CONSEIL
DE SECURITE

S/1268
25 février 1949
FRENCH
ORIGINAL : SPANISH

TELEGRAMME EN DATE DU 23 FEVRIER, ADRESSE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL DE L'ORGANISATION DES ETATS
AMERICAINS AU SUJET DU PACTE D'AMITIE SIGNE PAR COSTA-RICA ET LE
NICARAGUA LE 22 FEVRIER 1949

J'AI LE PLAISIR D'INFORMER VOTRE EXCELLENCE QUE COSTA-RICA ET LE
NICARAGUA ONT SIGNE HIER UN PACTE D'AMITIE METTANT FIN A L'INCIDENT
QUI A MOTIVE LA CONVOCATION D'UN ORGANE DE CONSULTATION. EN CONSEQUENCE
LE CONSEIL A DECIDE QU'IL N'ETAIT PLUS NECESSAIRE DE REUNIR LES MINISTRES
DES RELATIONS EXTERIEURES ET A EGALEMENT DECIDE DE METTRE FIN A SES
TRAVAUX, EN TANT QU'ORGANE PROVISOIRE DE CONSULTATION, ET DE METTRE UN
TERME A L'ACTIVITE DE LA COMMISSION DES EXPERTS MILITAIRES A COSTA-RICA
ET AU NICARAGUA.

VEUILLEZ AGREER, ETC....

ENRIQUE V. CORMINAS,
PRESIDENT DU CONSEIL

